

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demande d'immatriculation 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises, à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua, Blitta et Vo.

REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 23508 déposée le 29 /08/ 2002, Mme BEDU Aku Béatrice, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 22 a 43 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N°1 et 2, au Sud par les lots N° 7 et 8 et un lot sans numéro, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues de 14 et 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45158 déposée le 03 /05/ 2016 Feu EDOH Kodjo, profession : chef de service demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, représenté par Dame AYIVI Afi Enyonam demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 39 a 06 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité Atitso ZANU, à l'Est par propriété de ANANU KPOGO, au Sud par la propriété de Atitso ZANU et à l'Ouest par les collectivités AMLAN et EHON NOUVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45351 déposée le 01 / 06 / 2016 , M. OGUNYODE Joseph, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Bè Pa De Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 76 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété HUSSEY Edoh et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46159 déposée le 16 / 09 / 2016 , M. MOUKPE Tchaa Balakyém, profession : chef d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé Bè Pa De Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ZOTOKLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46160 déposée le 16 / 09 / 2016, M. AMOUSSOU Ayéhodé, profession : retraité, demeurant et domicilié à Gbodjomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 65 ca, situé à Aného Gbodjomé, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété GBEDEMA Yao, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBLEYI Djoko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46161 déposée le 16/09/2016, M. ADJALLAH Kokou Gbéhossou, profession : Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hétsiavi et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AFANTOR Djinéfa, à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46162 déposée le 16/09/2016, M. TEVI BOEVI Tété, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Kpogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 08 ca, situé à Aného Kossi-Agbavi, préfecture des Lacs, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AGBETOUNOU, au Sud par un passage de 5 m, à l'Est par la route Nationale n° 2 Lomé-Aného.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46163 déposée le 16 / 09 / 2016, Mme AKPADJAVI Ahoéfa, épouse AGBOKPE, profession : assistante administrative, demeurant et domiciliée à Lomé Sagbado, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné par une rue de 14 m, au Sud par les propriétés de KOUMAZAN Kwami et AKPAT-CHA Midawo, à l'Est par une rue de 30 m, à l'Ouest par la propriété de AKPATCHA Midawo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46164 déposée le 16 / 09 / 2016, M. DOTOU Komla Apéléto, profession : carreleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale 06 a 06 ca, situé à Aného Kossi-Agbavi, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMETEPE Kokou Boniface.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46165 déposée le 16 / 09 / 2016, M. GOYITO Koami Mawuko, profession : assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 38 ca, situé à Lomé Aflao Wougome Dékpo, préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIABOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46166 déposée le 16 / 09 / 2016, M. D'ALMEIDA Ayayi, profession : aide comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 46 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Kovié, préfecture de Zio, et borné au Nord, et à l'Ouest par la propriété de ZEYE Nouwodou Kossi, au Sud et à l'Est respectivement par des rues de 16 et 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46167 déposée le 16 / 09 / 2016, M. D'ALMEIDA Ayayi, profession : aide comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à Tsévié Kovié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kovié et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de LAWSON Adèle, à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46168 déposée le 16 - 09 - 2016, M. LABANTE Nikabou, profession : officier des FAT, demeurant à Lomé Zanguéra Nanégbé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Zanguéra Nanégbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de MIHESSO Ahongan, à l'Est par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46169 déposée le 19 - 09 - 2016, M. MATCI LA Yao Afeiguidou, profession : directeur administratif, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 02 ca, situé à Tsévié Mission Tové Totu, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété de SADJI, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46170 déposée le 19 - 09 - 2016, M. MATCHA Yao Afégnindou, profession : directeur administratif, demeurant à Lomé Agoè Anomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 40 a 64 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Apéssito, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DIGO Komlan Agomé, à l'Ouest par la route Agoè-Nyivé Mission-Tové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46171 déposée le 19 - 09 - 2016, M. TAYOUROU Abou Bakari, profession : peintre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 66 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Mlaganicopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Madjikipéto et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de MLAGANI, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46172 déposée le 19 / 09 / 2016, M. OUYAYI Yassi, profession : informaticien, demeurant à Lomé Agoè Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 23 a 70 ca, situé à Tsévié Kolo, préfecture de Zio, connu sous le nom de Riboé et borné au Nord par la propriété de TSOVI, au Sud par les propriétés AKOHIN Bygodt Amivi Sétémo et les héritiers KPEGLO, à l'Est par la propriété des héritiers KPEGLO, à l'Ouest par la propriété de BENISSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46173 déposée le 19 - 09 - 2016, M. PITANG Tchalla Mingsah, profession : conseiller, demeurant à Lomé Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKPABLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46174 déposée le 19 - 09 - 2016, M. LAWSON Latékoé Sylvanus, profession : opérateur économique, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 26 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anonkui et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATSON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46175 déposée le 19 - 09 - 2016, Mme TOGLO KPOHONOU Amoussou Adjoa, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 27 ca, situé à Tsévié Adiakpo, préfecture de Zio et borné au Nord par le lot N° 64, au Sud par le lot N° 60, à l'Est par le lot N° 61, à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46176 déposée le 19 - 09 - 2016, M. AMOUZOU-AKUE Adoté Akanglan, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 62 a 97 ca, situé à Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Anyavé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de KPADA, au Sud par la propriété de AMOUZOU AKUE E.J. Adoté, à l'Ouest par la collectivité GBLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46177 déposée le 19 - 09 - 2016, M. AMOUZOU-AKUE Adoté Akanglan, profession : retraité d'entreprise, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 36 a 27 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Anyavé et borné au Nord par la propriété AGBEMAPLE Kodjo, au Sud par la propriété de DJIDJOR, à l'Est par les propriétés de TASSOU Moussou et Koffi MIKOSSOKPOR, à l'Ouest par la propriété de AMOUZOU-AKUE Adoté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46178 déposée le 19 - 09 - 2016, Mme AMOUSSOU-KUETETE K. Liligan, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 33 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 3, au Sud par le lot N°07, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m, à l'Ouest par les lots N° 02 et 06.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46179 déposée le 19 - 09 - 2016, M. Philippe A. Kouao DE SOUZA, profession : directeur commercial, demeurant à Lomé Avépozo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 80 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété de Prince AGBODJAN Labité Alexandre, au Sud par la propriété de SOHER A. Augustin, à l'Est par une rue non dénommée de 10 m, à l'Ouest par la propriété de ATTIOGBE TOPOU Messanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46180 déposée le 20 - 09 - 2016, M. AGBERE Oukpambé Oulotili, profession : revendeur, demeurant à Lomé Togblékopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 88 a 99 ca, situé à Tsévié-Dalavé Djové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djové et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par une route allant vers la route Dalavé-Kpomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46181 déposée le 20 - 09 - 2016, M. OGOUNDE Adé-Ola, profession : commerçant, demeurant à Lomé Agoè Légbassito et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de KPOGO, au Sud par la propriété de GNAKELI Agbéko, à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46182 déposée le 20 - 09 - 2016, M. TSOGLI Ayéko, profession : étudiant, demeurant à Lomé Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 21 ca, situé à Lomé Sagbado Logoté, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AHONON DJIVON, au Sud par la propriété de LAWSON, à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46183 déposée le 20 - 09 - 2016, M. AGOUDAVI Kodzo, profession : gestionnaire comptable, demeurant à Lomé Tokoin hôpital et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 36 ca, situé à Lomé Sanguéra Gakpoto, préfecture du Golfe et borné au Nord-Est par une rue de 16 m, au Nord-Ouest par la propriété de KPETIGO Mawulé, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de AGBOBA Amatah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46184 déposée le 20 - 09 - 2016, Mme YEKPLE Afi Délali, profession : retraitée, demeurant à Lomé Tokoin Solidarité et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 832, au Sud par le lot N° 834, à l'Est par le lot N° 839 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46185 déposée le 20 - 09 - 2016, M. ZANKLI Kokou Messan Jean Augustin, profession : prêtre, demeurant à Lomé Bè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 90 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Nationale N°5 Lomé-Kpalimé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AFAKE-Kpalimé Koffi Gabriel.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46186 déposée le 21 - 09 - 2016, M. APOU Gata Djima, profession : informaticien, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 14 ca, situé à Lomé Agoènyivé Nord, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est respectivement par des rues de 14 et 16 m, au Sud par le lot N° 1155, à l'Ouest par le lot N° 1153.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46187 déposée le 21 - 09 - 2016, M. PITASSA Sizing, profession : employé de bureau, demeurant à Lomé Agoè Démakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par le lot N° 402 bis, au Sud par le lot N° 405, à l'Est par le lot N° 403 et à l'Ouest par la route Agoènyivé-Mission Tové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46188 déposée le 21 - 09 - 2016, M. AGOUBA Poyodi Magloire, profession : sociologue, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 80 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de APEVIENYEKU, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46189 déposée le 21 - 09 - 2016, M. SITOU Oladossou Dissou, profession : commerçant, demeurant à Bè-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 36 ca situé à Lomé Bè Hédjé Kpota, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le reste de la propriété de BOLOUVI, au Sud par la rue lagunaire prolongée à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46190 déposée le 21 - 09 - 2016, Mme LYS Ayélé Nata Fafa, profession : informaticienne, demeurant à Lomé Hountigomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 97 ca situé à Tsévié Gblévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Bassian et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de AZIATI, à l'Est par la route de délimitation de la commune et à l'Ouest par la propriété de AZIATI et une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46191 déposée le 21 - 09 - 2016, Mme EDORH Hodewa Dométo, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Baguida et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Lomé Sanguéra Bokpoko et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité YELOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46192 déposée le 21 - 09 - 2016, Mlle EDORH Ablavi, profession : chef de service, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 80 ca situé à Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord et à l'Ouest respectivement par des rues de 14 et 16 m, au Sud et à l'Est par la collectivité AMEWOTO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46193 déposée le 21 - 09 - 2016, M. EGNONGLO Kouassivi, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 75 ca situé à Tsévié Kpatéfi, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud par une rue existante de 20 m, à l'Est par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par la propriété de AGOVI et la collectivité GUEDJE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46194 déposée le 21 - 09 - 2016, M. KPADE Adjété Alafia, profession : employé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 41 ca situé à Mission-Tové Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest respectivement par des rues de 20 m et 14 m au Sud par la propriété de BOKO et à l'Est par la propriété de AZIABOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46195 déposée le 21 - 09 - 2016, M. GNELO Arétem, profession : officier de la gendarmerie, demeurant à Lomé Agoè Atiéme et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Lég-bassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiéme et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKPABLA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46196 déposée le 21 - 09 - 2016, M. KPADE Adjété Alafia, profession : employé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 07 ca situé à Mission-Tové Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de DJOKA, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Est par la propriété d'AZIABOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46197 déposée le 21 - 09 - 2016, M. JOHNSON Kuawo Assan, profession : enseignant chercheur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé Anomé et borné au Nord par les lots N° 2059 et 2061, au Sud par la route Entreprise de l'Union Léo 2000 de 28 m, à l'Est par le lot N° 2060 et à l'Ouest par le lot N° 2058.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46198 déposée le 22 - 09 - 2016, M. DAWUI Komi Edem, profession : analyste financier, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Sagbado Adélakomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité EWOESSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46199 déposée le 22 - 09 - 2016, M. DAWUI Komi Edem, profession : analyste financier, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux quadrilatères irréguliers d'une contenance totale de 3 ha 56 a 03 ca situé à Kévè Assahoun, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Mékoviadé et borné parcelle A : au Nord par la propriété de LOVI Koffi, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GNAROU, à l'Est par la ligne de Haute tension Lomé-Kpimé, parcelle B : au Nord par la propriété de LOVI Koffi, au Sud par la propriété de GNAROU, à l'Est par la route nationale N°2 Lomé-Kpalimé, à l'Ouest par la ligne de haute tension Lomé-Kpimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46200 déposée le 22 - 09 - 2016, M. DAWUI Komi Edem, profession : analyste financier, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 ha 78 a 84 ca situé à Kévé Ando, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpossi et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de GBADZA, au Sud par la collectivité AZIAKPO et à l'Est par la collectivité ROKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46201 déposée le 22 - 09 - 2016, M. DAWUI Komi Edem, profession : analyste financier, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Lomé Sanguéra Assogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ATTIGAN et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46202 déposée le 21 - 09 - 2016, M. DJIBOM Hamelo Kossi, profession : comptable-gestionnaire, demeurant à Gbodjomé et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 a 99 ca situé à Aného Gbodjomé, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par héritier KPODAR Louis, au Sud par une rue dénommée de 14 m et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46203 déposée le 22 - 09 - 2016, Mme DANSOU Biova Abra, profession : commerçante, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domiciliée à Agoè-Nyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 00 a 36 ca situé à Tsévié Kovié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Atidé et borné au Nord par la collectivité XOVI DRAFO, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SEKLU et à l'Est par la propriété de KPOTSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46204 déposée le 22 - 09 - 2016, Mme DACKY Adjo Sedeamé, profession : assistante médicale, demeurant à Lomé Totsi Gblenkomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 41 ca situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de WATAKLASSOU Kopé et borné au Nord par le lot N° 401, au Sud et à l'Est par le surplus du lot 400 à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46205 déposée le 22 - 09 - 2016, Mme ASSIGBLEY Akossiwa Dadavi, profession : agent commercial, demeurant à Lomé Gblenkomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 71 ca situé à Lomé Aflao Avédji WATAKLASSOU Kopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 389, au Sud par une rue de 14 m à l'Est par le lot 390 B et à l'Ouest par le lot 392 et 390.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46206 déposée le 22 - 09 - 2016, Mme GAYIBOR Yahloma A. Flore, profession : comptable, demeurant à Lomé Avépozo et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 46 ca situé à Tsévié Djablé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la collectivité ADONSOU GBOGLAN, à l'Est par la collectivité ADONSSOU GBOGLAN et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46207 déposée le 22 - 09 - 2016, M. ABOTSI Koffi, profession : soudeur, demeurant à Lomé Adakpamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 48 ca situé à Aného Togokomé, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KATEWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46208 déposée le 22 - 09 - 2016, Mme SIDAKOU Mazahalo, profession : comptable gestionnaire, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Apessito et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DIKPO Edoh Yawa et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46209 déposée le 22 - 09 - 2016, M. TANGOU Magnoudéwa, profession : économiste, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Kévé Noépé Aplakpodzi, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBEZIA K. Français.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46210 déposée le 22 - 09 - 2016, M. LENGUEMA Arzoumbila, profession : ingénieur électronicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 67 a 82 ca situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Wume et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AMEGNITO, au Sud et à l'Est par la collectivité AKPA TSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46211 déposée le 22 - 09 - 2016, M. SAM Moustapha, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 97 ca situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de AGBEFANOU K. A. et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46212 déposée le 22 - 09 - 2016, Mme AMADOS-DJOKO Adjovi, profession : secrétaire de direction, demeurant à Lomé Adidogomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par une rue dénommée de 14 m, au Sud par la lot N° 10, à l'Est par le lot N° 5 et à l'Ouest par le lot N° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46213 déposée le 22 - 09 - 2016, Mme DANSOU Biova Abra, profession : commerçante, demeurant à Lomé Agoènyivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 53 ca situé à Kévè Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 12 m et à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété de ADJALLE Noéwoè du TF N° 12838 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46214 déposée le 22 - 09 - 2016, Mme DANSOU Biova Abra, profession : commerçante, demeurant à Lomé Agoènyivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 25 ca situé à Kévè Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agodomé et borné au Nord par la propriété de ADEKPLOVI, au Sud et à l'Est par des rues de 12 m chacune et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46215 déposée le 22 - 09 - 2016, M. KOSSIVI Koudjo, profession : technicien supérieur de laboratoire, demeurant à Lomé Agoè Cacavéli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité YALE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46216 déposée le 23 - 09 - 2016, Mme HOUEDAKOR Dede Abavigan, profession : juriste, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 46 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUNI et au Sud par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46217 déposée le 23 - 09 - 2016, M. BYLL Kossivi, profession : journaliste, demeurant à Lomé Kpogan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 40 ca situé à Lomé Baguida Plantation, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 1682 A, au Sud par le lot N° 1680, à l'Est par le lot N° 1683 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46218 déposée le 23 - 09 - 2016, M. KAMASSA Kodjo Wolali, profession : inspecteur du trésor, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 48 ca situé à Lomé Aflao Akato Avoémé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AVOYI, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de AVOYI et une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46219 déposée le 23 - 09 - 2016, Mme GABIAM Ayokovi Adjoavi épouse AMOUZOU, profession : directrice de société, demeurant à Lomé Akodéssewa et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 43 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par le boulevard du 30 Août de 40 m, au Sud par le lot N° 10 B, à l'Est par le lot N° 11 et le surplus du lot N° 12 et à l'Ouest par le lot N° 7 et le surplus du lot N° 8.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46220 déposée le 23 - 09 - 2016, M. DJODJI Komi, profession : juriste, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Sanguéra, préfecture Golfe, connu sous le nom de Agblélikor et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AHADJI-DRA, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46221 déposée le 23 - 09 - 2016, M. MAMADOU Karim, profession : informaticien, demeurant à Lomé Amoutivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kahoun et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AHOLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46222 déposée le 23 - 09 - 2016, M. SOWADAN Mawudjro, profession : technicien supérieur génie civil, demeurant à Lomé Agoè Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Sanguéra Vogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GATOR Innocent et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46223 déposée le 26 - 09 - 2016, M. TAKPA Koubagnine, profession : médecin, demeurant à Lomé Avédji Sitto et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 00 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par la propriété de KASSA Do Sadzo et à l'Ouest par la route de la CEDEAO de 80 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46224 déposée le 26 - 09 - 2016, M. TAKPA Koubagnine, profession : médecin, demeurant à Lomé Avédji Totsi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 30 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Totsi, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 12 bis a, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 11 bis et 12 bis b et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46225 déposée le 26 - 09 - 2016, Mme TAGUEMNA Diyama, épouse TAKPA, profession : couturière, demeurant à Lomé Avédji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 56 ca, situé à Lomé Légbassito Atiémé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AKPABLA Kokou et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46226 déposée le 26 - 09 - 2016, Mme AYEVA Wassilatou, épouse AFFO, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 93 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord par la collectivité ATOKO-BANIBAH et le lot N° 221, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46227 déposée le 26 - 09 - 2016, M. AMOUSSOU-KOUELETE Messan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 86 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N°s 40 et 41, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot N° 52 et à l'Ouest par le lot N° 50.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46228 déposée le 26 - 09 - 2016, M. TIGOUÉ Ahlonko, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 58 a 47 ca, situé à Aflao Klémé-Agokpanou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et au Sud par la collectivité AGBONAGLIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46229 déposée le 26 - 09 - 2016, Mme AGBOSSOU Adzoto, profession : commerçante, demeurant à Bè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 74 a 73 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité ATTIMADO Sedjedo, au Sud par la collectivité SOWOUBO HAYIBO, à l'Est par la collectivité SESSOU GALE et à l'Ouest par les collectivités ATTIMADO Joseph Gbomita et MESSANVI AHADJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46230 déposée le 26 - 09 - 2016, M. DONKO GBADJE Yao Oniankitan, profession : inspecteur central du trésor, demeurant à Agoényivé Anomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbézétchan et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GAVO Koffi et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46231 déposée le 26 - 09 - 2016, M. DONKO GBADJE Yao Oniankitan, profession : inspecteur central du trésor, demeurant à Lomé Anomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 42 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Toyimé et borné au Nord par les propriétés de KPOGO Anam et NOUMANYO Issifou, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46232 déposée le 26 - 09 - 2016, M. DONKO GBADJE Yao Oniankitan, profession : inspecteur central du trésor, demeurant à Lomé Anomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Apessito Gbérou Kpodzi et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SOEVI et au Sud par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46233 déposée le 21 - 09 - 2016, M. TAKPA Koubagnime, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 80 ca, situé à Kévé-Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord, au Sud par la propriété de AKPAKA, à l'Est par la propriété de PONYO Komlavi et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46234 déposée le 21 - 09 - 2016, M. TAKPA Koubagnime, profession : médecin, demeurant à Lomé Avédji Sitto et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 03 ca, situé à Lomé Agoè-Atiémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiémé-Afimikopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AFIMI et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46235 déposée le 26 - 09 - 2016, M. TAKPA Koubagnime, profession : médecin, demeurant à Lomé Avédji Sitto et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 34 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Gofi et borné au Nord par la route Noépé-Kovié, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 14 m chacune et à l'Est par la propriété de AKITI Kodzo Senyagbe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46236 déposée le 26 - 09 - 2016, M. TAKPA Koubaghime, profession : médecin, demeurant à Lomé Avédji Sitto et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 79 a 83 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46237 déposée le 26 - 09 - 2016, M. TAKPA Koubaghime, profession : médecin, demeurant à Lomé Avédji Sitto et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 69 a 75 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Domime et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de AKPAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46238 déposée le 27 - 09 - 2016, M. YABI Kossi Awode Kossi, profession : commerçant, demeurant à Lomé Adéwi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de KONOU, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46239 déposée le 27 - 09 - 2016, Mme Amévi ADABRA, épouse AYIVI, profession : assistante administrative, demeurant à Hédzranawoé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Anfamé Nord, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot N° 1445, à l'Est par le lot N° 1447 et à l'Est par le lot N° 1444 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46240 déposée le 27 - 09 - 2016, M. SALIFOU Afo Ousmane, profession : diplomate, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 87 ca, situé à Agoènyivé Nanégbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 9 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par GBADAGO Djamedo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46241 déposée le 27 - 09 - 2016, M. DORSOU Komi Bocco, profession : revendeur, demeurant à Lomé Avédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Batomé Totsivi, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route de Totsivi de 21 m, au Sud par le lot N° 1267 B, à l'Est par une rue non dénommée de 21 m et à l'Ouest par le lot N° 1266.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46242 déposée le 27 - 09 - 2016, Mme ADOM Essohana Manawesoué, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 36 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi Batomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les lots N°s 224, 221 et 222 bis et à l'Ouest par la route de Totsivi de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46243 déposée le 27 - 09 - 2016, M. KEDJI Bernard, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 95 a 92 ca, situé à Tsévié Dalavé Ahouvémé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud par des rues de 18 m et 28 m, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46244 déposée le 26 - 09 - 2016, M. WODIBALANA Koussal, profession : administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 71 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 176 bis et 178 bis et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46245 déposée le 26 - 09 - 2016, M. KOUMEKPO Yawo Gamélé, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tsévié Gbatopémondji, préfecture de Zio et borné au Nord par la route nationale Tsévié-Tabligbo de 30 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de HONYIGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46246 déposée le 26 - 09 - 2016, M. MODZINU Kuse Mensa, profession : contrôleur de gestion, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 66 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Gblékomégan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Ouest par la propriété de TELIKPA Lanwonyon et à l'Est par la propriété de MODZINU Afi Sépenya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46247 déposée le 26 - 09 - 2016, Mme AGBETOWOKA Adjo Akpé, profession : ménagère, demeurant à Paris (France) et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 88 ca, situé à Lomé Adidogomé Gblékomégan, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBOTAME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46248 déposée le 29 - 09 - 2016, M. CREPPY Léopold Ekué, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 70 ca, situé à Aného Adjido Messan Kondji, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est par les lots N°s 22 et 34, au Sud et à l'Ouest par des rues de 10 m et 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46249 déposée le 28 - 09 - 2016, M. ADEKAMBI Kouassi Adélakan, profession : mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 53 a 61 ca, situé à Tsévié Lébé Avéta Atitégomé, préfecture de Zio et borné au Nord par AKATE Vondoli, au Sud par APEDO Kodjo Ben, à l'Est par BETEOU Yvette Mazalo, TOULASSI Messan, par la collectivité DARA et à l'Ouest par KLAANI Katanpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46250 déposée le 28 - 09 - 2016, M. NAPO Komi Bougonou, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 60 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Lotissement Séto, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 61, 64 et 62 et au Sud par une rue de 28 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46251 déposée le 28 - 09 - 2016, Mlle WALLA Ama, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à Lomé Sanguéra Nanégbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de MLAGANI Komlan et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46252 déposée le 28 - 09 - 2016, M. AYEWA Sama, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 65 ca, situé à Lomé Agoènyivé Télessou, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SEDOR Kokouvi Léopold.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46253 déposée le 28 - 09 - 2016, Mme GOKA Abla, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 68 ca, situé à Lomé Aflao Totsi Gblenkomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par les lots N°s 795 et 793 A, au Sud et à l'Est par des rues de 16 et de 28 m chacune non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46254 déposée le 28 - 09 - 2016, Mme AKAKPO Amivi Djigbodi, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 80 ca, situé à Lomé Agoényivé Cacavéli, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots N^{os} 224, 226 et 222 et au Sud par une voie express de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46255 déposée le 27 - 09 - 2016, M. ANDELE Kokou Ali, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 86 ca, situé à Lomé Agoényivé Houmbi, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par les lots N^{os} 1266 et 1268, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m et 16 m chacune non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46256 déposée le 27 / 09 / 2016, Mme SEMEGLO Akoko, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 04 ca, situé à Aného Kpessi Amindji, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud par les collectivités SENOU Amindji et AMOU-GANA et à l'Est par une rue en projet KPESSI-AMINDJI de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46257 déposée le 27 - 09 - 2016, M. NYUIADZI Komi Afelete, profession : agriculteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 08 ca, situé à Lomé Dogbéavou Abové, préfecture du Golfe et borné au Nord par le boulevard de la Kara, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 51, 52 53 et 48..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46258 déposée le 27 - 09 - 2016, Mme SEMEGBLO Akoko, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 40 ca, situé à Aného-Kpessi Amindji, préfecture des Lacs et borné au Nord par la collectivité AMOU-GANA, au Sud, à l'Ouest par des rues de 14 m et 12 m et à l'Est par la route de Kpessi-Amindji

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46259 déposée le 29 - 09 - 2016, M. LAWSON Teyi Christian, profession : attaché commercial, demeurant et domicilié France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 70 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord et à l'Est par les lots 85 et 83, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 16 m et 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46260 déposée le 29 - 09 - 2016, M. TEKO-AGBO Kangni Hellou, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Adakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 59 ca, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adakpamé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots N° 855, 854 et 856 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46261 déposée le 29 - 09 - 2016, M. TEKO-AGBO Kangni Hellou, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Adakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 87 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adakpamé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots n° 879, 875 et 878 et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46262 déposée le 29 - 09 - 2016, M. TEKO-AGBO Kangni Hellou, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Adakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 57 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dagué et borné au Nord et à l'Est par la propriété AMENYIKOU Anani, au Sud et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46263 déposée le 29 - 09 - 2016, M. ADAMOU Abdou Salam, profession : revendeur, demeurant à Lomé Agoè et domicilié à Démakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zongo et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de BOTOR Ayao Mawouli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46264 déposée le 29 - 09 - 2016, M. ADAMOU Abdou Salam, profession : revendeur, demeurant à Lomé Agoè et domicilié à Zongo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 71 ca, situé à Tsévie Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsikponou-Kondji et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m, 12 m et 14 m et à l'Est par la collectivité VIDZRAKU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46265 déposée le 29 - 09 - 2016, M. AKUESON Ata-Emocé, profession : retraité, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 89 ca, situé à Devikamé, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété de LAWSON T. Charles, au Sud par la propriété de AMOU Gavé, à l'Est par la propriété de la collectivité AFANOUKOE et à l'Ouest par MONLADJA Klougan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46266 déposée le 28 - 09 - 2016, M. LAWSON Togbé Ata, profession : Délégué Médical, demeurant à Niamey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lowoe Agblédjin, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lebe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AKOLI Anani et AKOLI Kouwonou et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46267 déposée le 28 - 09 - 2016, Mme WYSS Marie-Madeleine, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Apédokoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 95 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par la propriété de PEKPE Akpo, au Sud par la propriété de AMEVOR Kwami Dé-Magna TF 23993 RT, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de PEKPE Akpo..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46268 déposée le 30 - 09 - 2016, M. SONDOU Mewounesso, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 01 a 30 ca, situé à Abobo Kpogué, préfecture du Zio, connu sous le nom de Zegle et borné au Nord par la propriété de DJABODAH, au Sud par la propriété de AKAYE, à l'Est par la propriété de NOUMEDON Damessi Miglasso et à l'Ouest par les propriétés de AKAYE et SEWONOU

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46269 déposée le 30 - 09 - 2016, M. AMADOU Massa-Houdou, profession : ingénieur hydrogéologue, demeurant à Lomé et domicilié à Adidoadin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpui et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATSIILA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46270 déposée le 30 - 09 - 2016, Mme SEGBEAYA Sika Adjoavi Azemale, épouse KANGNI, profession : retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à Soviépe, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Tsévie Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Agblé Kopé et borné au Nord par la route Agoè-Nyivé Mission Tové de 70 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m et 18 m chacune et à l'Est par la propriété de GOZAN Nouglo Kodjo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46271 déposée le 30 - 09 - 2016, M. DETSE Komi Amédzeafé, profession : mécanicien d'avion, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Avegoeme, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avegoème et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m et 20 m chacune, au Sud et à l'Ouest par des lots n° 13 et 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46272 déposée le 30 - 09 - 2016, M. ABDOULAYE Mohamed N., profession : agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Kleme, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djégbé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AWAYIVO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46273 déposée le 30 - 09 - 2016, Société SCI HIMAC, sise à Lomé Tokoin SOTED, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 70 ca, situé à Tsévie Adéti-Kopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsivé et borné au Nord et au Sud par des rues de 12 m chacune, à l'Est par une rue non dénommée de 18 m et à l'Ouest par la propriété de LAWSON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Société SCI HIMAC et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46274 déposée le 30 - 09 - 2016, M. SAMEY Yessou Comlan, profession : directeur général de WAGES, demeurant à Lomé et domicilié à Aguiakomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 53 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des lots respectivement n° 1915A, 1916 et 1917, et à l'Ouest par une voie express de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à WAGES et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46275 déposée le 30 - 09 - 2016, M. GBONDJEHO Richard, profession : électricien frigo, demeurant à Lomé Sanguéra et domicilié à Konhé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1a a 54 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KAMASSAN et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46276 déposée le 30 - 09 - 2016, M. BOURAÏMA Yékinou, profession : commerçant, demeurant à Lomé Agbalépédogan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 99 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de AGBODEKA Kossi Toha, à l'Est par une rue de 14 m, à l'Ouest par la route Noépé-Kovié de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46277 déposée le 30 - 09 - 2016, M. KONDO Kokou Michel, profession : commerçant, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé Houmbi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 33 ca, situé à Aképé Adidokpui, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la propriété de SOZOUHOIN, au Sud et à l'Ouest par la propriété de NYAKPO et à l'Est par la propriété de AVOGBEDOR.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu AZOUNGO Diavor et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46278 déposée le 29 - 09 - 2016, M. Mme OLYMPIO Léopold Grégoire, profession : retraités, demeurants et domiciliés France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 36 ca, situé à Lomé Aflao Totsi-Gbonvé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 184, au Sud par le lot n° 188, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 185.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46279 déposée le 29 - 09 - 2016, M. NANGUEPAGUE Betien, profession : étudiant, demeurant à Agoè-Nyivé et domicilié à Adjougba, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 47 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amedenta et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ANAGLI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46280 déposée le 29 - 09 - 2016, M. SOUKA Kokou, profession : maçon, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 19 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord et à l'Est par des lots n° 2397 et 2389, à l'Ouest par un lot non dénommé et au Sud par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46281 déposée le 03 - 10 - 2016, M. ADJAHO Koffi, profession : consul, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 25 a 40 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au Nord et au Sud par des rues de 16 m, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par les propriétés des collectivités KOUDAKPO et GBEGNON séparée par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient au consulat du Pakistan au Togo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46282 déposée le 03 - 10 - 2016, M. KADJO Gnambi Zimare, profession : expert-comptable, demeurant à Lomé Agoè et domicilié à Gbonvé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 14 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par des lots respectivement n° 580 et 5798 et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46283 déposée le 03 - 10 - 2016, M. AYASSOU Mensah Madji Albert, profession : pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Adamavo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra Tozoe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vogomé et borné au Nord par la propriété de la collectivité KLIKAN, au Sud et à l'Est par la propriété de EFIO Klutse et à l'Ouest par une rue existante de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46284 déposée le 03 - 10 - 2016, M. Agoro Marius Latif KERIM-DIKENI, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Télessou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBOTAME Yao et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46285 déposée le 03 - 10 - 2016, M. AYASSOU Mensah Madji Albert, profession : Pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Adamavo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoe Vogomé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADOME et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46286 déposée le 04 - 10 - 2016, M. TAMBOURA Hassan, profession : employé à la BOAD, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité burkinabèse, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots respectivement n° 144, 143 et 141.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46287 déposée le 03 - 10 - 2016, M. ABETE Bodamabadi Essananawé, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 45 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots respectivement n° 1020, 1030 et 1028.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46288 déposée le 03 - 10 - 2016, Mme AMOUSSOU-GUENOU Akossoua, épouse GOGA, profession : proviseur de Lycée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AZANGLO Adonon et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46289 déposée le 04 - 10 - 2016, M. AKAKPO Kodjo, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 33 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kanyikopé et borné au Nord par les lots n° 1620 et 1622 B, au Sud par les lots n° 1622 C et 1624, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 1623 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46290 déposée le 04 - 10 - 2016, Mme FARAH Elisabeth, épouse AOUAD, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 93 ca, situé à Lomé Dogbéavou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adewui et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 262, 254 et 256 et au Sud par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à FARAH Elisabeth, épouse AOUAD et M. AOUAD Antoine Joseph et n'est à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46291 déposée le 04 - 10 - 2016, M. AMARAL Emile Evariste, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Cotonou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 11 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route Lomé-Aného de 40 m, au Sud par la voie ferrée Lomé Aného de 25 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DOEVI-DOE Kayi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46292 déposée le 04/10/2016, M. TEKO-AGBO Kangni Héllou, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 98 a 60 ca, situé à Aného Glidji, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Avégamé Foly Agbo et borné au Nord par la propriété de ASSIAMATE Djodji, au Sud par la propriété de AKAKPO Bonoukpo, à l'Est par la propriété de KOUEVI Koko Agbokou et à l'Ouest par la propriété de NKPOEVO Agboleté.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TEKO-AGBO Foly Amouzouvi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46293 déposée le 04/10/2016, M. SAMA Doles Hamza, profession : officier supérieur des FAT, demeurant à Lomé Agoè Cacaveli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et des nationalités togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 21 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 1127, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1127 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46294 déposée le 04/10/2016, Mme NOFODJI Amah Gnibawe, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 44 ca, situé à Adétikopé Tagbame, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est par la propriété de TINEH Volta et JOPPA Koffi Agbémenyo et l'Ouest par la propriété de Association Fraternelle des Sages Universelle.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46295 déposée le 04/10/2016, M. TCHEYI Haringa Yaou, profession : ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 08 ca, situé à Lomé Elavagno, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la propriété de NOMANYO et à l'Est par la voie expresse de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46296 déposée le 05/10/2016, Mme LAWSON Yolande Erica Latré, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 19 ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de WAKLATSIZEYI B. Kossi et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46297 déposée le 05/10/2016, Mme LAWSON Nadou Mawuname, profession : caissière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 49 ca, situé à Lomé Aflao-Adigomé Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 09, au Sud par le lot n° 11, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46298 déposée le 05/10/2016, M. DOSSOU Mawussi, profession : informaticien, demeurant en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 34 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Sakani et borné au Nord et à l'Est par la collectivité PASSAKOU, au Sud par une rue en projet de 24 m et à l'Ouest par la propriété de ATTISSOGBE Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46299 déposée le 05/10/2016, M. DOSSOU Mawussi, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klikamé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de TENGUE K. et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46300 déposée le 05/10/2016, Mme AFATCHAO Dzigbodi Edivam, profession : ingénieur Agronome, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 10 ca, situé à Lomé Sanguéra Assiko, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité ATOKOU et à l'Est par la route Sanguéra Amedenta de 40 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46301 déposée le 05/10/2016, Mme AFATCHAO Dzigbodi Edivam, profession : ingénieur Agronome, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Lomé Sanguéra Klikamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de GAVON et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46302 déposée le 05/10/2016, M. TANTE-GNANDI Tchapo, profession : technicien supérieur Télécom, demeurant à Lomé Agoè Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Lomé Légbassito Atiémé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DUSSEY A. Kodjo et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46303 déposée le 06/10/2016, M. ADOTEVI Adokoè Messan Edem, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 23 ca, situé à Lomé Baguida Yovokomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots n° 39A et 37 et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46304 déposée le 06/10/2016, Mme KPEDA Essoham, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Sogbossito Zogbé, préfecture d'Agoè Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de TAMEKLO et à l'Ouest par une rue de 14 m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46305 déposée le 06/10/2016, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur de Togocel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 50 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Dikamé, préfecture d'Agoè Nyivé et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité HOLA-AVLA et au Sud et à l'Est par des rues existantes de 20 m et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société TOGO CELLULAIRE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46306 déposée le 06/10/2016, Mme AKLASSU-GANAN Ami Selali, profession : comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 99 ca, situé à Tsévié Dalavé Séwouve, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 16 m et 14 m, au Sud par la collectivité AHOUNTO et à l'Est par la collectivité AHOUNTO et une rue de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46307 déposée le 06/10/2016, M. SAVARY Kwasi Robert, profession : agent de surété, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 29 a 29 ca, situé à Tsévié Dalavé Avaforme, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité ADELAN, au Sud par les collectivités HOUADESSO et GAHIAHOUN et à l'Est par la collectivité NOUNATOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46308 déposée le 06/10/2016, M. LONGIN Eddy Michel, profession : médecin-dentiste, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Wougomé Dékpo, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DJAVA Afiwa et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46309 déposée le 06/10/2016, M. AMOUSSOU-Mawuedzro Yao, profession : médecin-dentiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Wougomé Dékpo, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété DJAVA Afiwa et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46310 déposée le 06/10/2016, M. TCHEYI Haringa Yaou, profession : ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 39 ca, situé à Tsévié Avéta Lowè, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité BOSSRO, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46311 déposée le 06/10/2016, M. SOKPOLI Koffi Mawulikplimi N'tifafadu, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 77 ca, situé à Sanguéra Afia-dényigban Klikamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de AXOVI, EHLAN Kossi et ANADRA et à l'Ouest par une rue de 20 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46312 déposée le 06/10/2016, M. AKUBIA Kudzo, profession : frigoriste, demeurant à Paris en France et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Logopé, préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue existante de 24 m, au Sud, à l'Ouest par la collectivité KOWOU et à l'Est par la propriété de KOWOU Midawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46313 déposée le 06/10/2016, M. CADIRY Kolawolé Gottier, profession : commerçant, demeurant à Tsévié et domicilié à Davedi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 48 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Logopé, préfecture d'Agoè Nyivé et borné au Nord, à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune, au Sud et à l'Est par les lots n° 879 et 878.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46314 déposée le 06/10/2016, Mme BAKARE Moulka profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 85 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de AGBELESSESSI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46315 déposée le 06/10/2016, Feu KOUEVIDJIN Assenku Messan, profession : conseiller d'orientation, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, représenté par M. LAWSON-GODOMETO Atavi Laté Koué, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 44 a 98 ca, situé à Mission – Tové Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Ouest par AFANWOBO Feto et MAKPLO Afangbedji, au Sud par la propriété de FOLLY KOE et à l'Est par TEKOGAGBAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46316 déposée le 07/10/2016, Mme AWAGAAfi Dovi, profession : coiffeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè Gbomamé et borné au Nord, à l'Est et l'Ouest par la propriété de AZANGLO et au Sud par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme APE-VIENYEKU Akou Edwige et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46317 déposée le 07/10/2016, M. DOSSOU Kpadé Ayaogan, profession : gestionnaire, demeurant à Lomé Kégué et domicilié à Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 41 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom Wuiti et borné au Nord par la propriété de FALANA Mariame, au Sud par la propriété de SENYO K. Elikplim, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de El Hadj T. FALANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46318 déposée le 07/10/2016, M. AKAKPOVIE Ekoué Thierry, profession : dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 18 m et 16 m et au Sud par des propriétés de GAVI et OLOTA Lassissi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46319 déposée le 07/10/2016, M. ABOKOU Soubérou, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KALASSI Lota et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46320 déposée le 07/10/2016, M. AZIAGBLE Dzifa Yawotsè et Mme JUBINEAU Emilie Annie Sylvie, épouse AZIAGBLE, profession : juristes, demeurant à Lomé et domiciliés à Kodjovioakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 17 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpodji et borné au Nord par la propriété de GAVE Kokouvi, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par propriété de AJAVON Ayikoué Fovi et à l'Ouest par la propriété de GAVE Sodjédé.

Ils déclarent que ledit immeuble leurs appartient et n'est à leurs connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46321 déposée le 07/10/2016, M. FALL Abdoulaye, profession : agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots respectivement n°s 11, 19B et 18 et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46322 déposée le 07/10/2016, M. AMEDIKOU Yawo, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 72 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots respectivement n°s 4A, 7 et 5 et à l'Est par rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46323 déposée le 07/10/2016, M. YIGAN-KOMOE Honoré Prosper Koffi, profession : revendeur, demeurant en France et domicilié à Calvados, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 55 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord, à l'Est par les lots n° 10 et 13A, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46324 déposée le 07/10/2016, M. N'DANOU Koffi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à Aného Kpessi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dévikemé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de TONOUDO et à l'Ouest par la route Dévikemé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46325 déposée le 07/10/2016, M. COUCHORO Mawuli Kodjovi, profession : enseignant chercheur, demeurant Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 18 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anyigbe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIABA et au Sud une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46326 déposée le 07/10/2016, M. GIFFA Dossou Covi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots respectivement n°s 1766, 1764 et 1755 et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46327 déposée le 07/10/2016, M. GIFFA Dossou Covi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 15 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par le lot n° 1779, au Sud par la Route Atlantic produce de 34 m, à l'Est par les lots n°s 1774 bis et 1775 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46328 déposée le 07/10/2016, M. LAMBONI Damenougame, profession : topographe dessinateur, demeurant à Lomé Agoè et domicilié à Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par la propriété de TABLISSI Diisaane, au Sud par la propriété de GNEGOMEWOKPO Kodjo, à l'Est par la propriété de ADABLA Kodjo Allah et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46329 déposée le 07/10/2016, M. HOUESSOU Ayaovi Yves, profession : électricien, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 61 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par la route Konhé Agbalépédogan, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SEVOR K. Djadou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46330 déposée le 07/10/2016, M. SAMAH Komlan Essosolim, profession : linguiste, demeurant à Lomé Agoè Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud par le lot N° 727, à l'Est par le lot N° 725 et à l'Ouest par le lot N° 723.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46331 déposée le 07/10/2016, M. BANLOUGOU Nawadja, profession : fonctionnaire de police, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 14 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Fidokpui, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de GAZE, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46332 déposée le 10/10/2016, M. AFANGNIVO-LOTSI Kafui, profession : informaticien, demeurant Bè-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à Aného Gbodjomé, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par les héritiers ETOU Wotoégninou, à l'Est par ETOU Sémégna et à l'Ouest par ETOU Messanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46333 déposée le 10/10/2016, Mme DJOKUI Asséssi, profession : aide-soignante, demeurant à Avédji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 75 ca, situé à Aflao Avedji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agetu et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot 730 C, à l'Est par une rue non dénommée de 15,88 m et à l'Ouest par le lot 730 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 49334 déposée le 10/10/2016, M. DJERI Koffi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance totale de 00 a 62 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 454, au Sud par le lot N° 453A et 460 A, à l'Est par le lot N° 461 et à l'Ouest par Avenue Jean Paul II.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46335 déposée le 10/10/2016, M. DJERI Koffi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 21 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot N° 461, au Sud par le lot N° 7374, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par les lots N° 453 A - 460 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46336 déposée le 10/10/2016, M. AGBOVON Klou, profession : retraité, demeurant à Lomé Super Tacco et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 45 a 26 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46337 déposée le 10/10/2016, M. AFANGNIVO-LOTSI Kafui, profession : informaticien, demeurant à Lomé Bè-Kpota Attiégo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 10 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de KUNI Komi, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AZIAMADI Ntsougan et à l'Est par la propriété de AZIAMADI Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46338 déposée le 10/10/2016, M. HOUNAKEY Adellé Messan, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 73 ca, situé à Lomé Baguida Adamavo, préfecture du Golfe, borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot N° 1227 A, à l'Est par le lot N° 1225 et à l'Ouest par les lots N° 1224 A et 1226 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46339 déposée le 10/10/2016, M. MENSAH Koassi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida-Sud-Ouest la détente et borné au Nord par la route nationale N° 2 Lomé-Aného de 40 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot N° 29 et à l'Ouest par le lot N° 27.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46340 déposée le 10/10/2016, M. KUZO Efoé Déla, profession : déclarant en douane, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Zonvi, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SEDINA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46341 déposée le 10/10/2016, Mme OLOUDE El-Nansirine épouse KAKPOVI, profession : cardiologue, demeurant à Lomé Agoényivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klikamé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBOBA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46342 déposée le 10/10/2016, M. KAKPOVI Kodjo, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 72 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dalavé Tamé et borné au Nord et à l'Est par ADETOU, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par SOEDJE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46343 déposée le 10/10/2016, M. KAKPOVI Kodjo, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tonvuimé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ABOLI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46344 déposée le 10/10/2016, Feu d'ALMEIDA Ayité, profession : agent de conditionnement, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, représenté par M. d'ALMEIDA Amakoé demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Tokoin Klikamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 2, au Sud et à l'Ouest par des lots sans numéros et à l'Est par une rue de 12 m en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46345 déposée le 10/10/2016, Mme ADEOTHY Adidjatou Ayoka Adégnika, profession : agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 37 ca, situé à Sika-Kondji Awoesso-Kondji Logodomé, préfecture de Yoto et borné au Nord et à l'Ouest par les collectivités AZOGBA et SEPENOU, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m et 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46346 déposée le 10/10/2016, M. KERIM-DIKENI Agoro Marius Latif, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 16 ca, situé à Sika-Kondji Awoesso-Kondji Logodomé, préfecture de Yoto et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de N'SOUGLO Kodjo et N'SOUGLO Azogba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46347 déposée le 10/10/2016, M. BALLO Koffi Toeviadji, profession : peintre-bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 09 ca, situé à Lomé Attiéguou rive du Zio, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots N°5CA, 47 A et 48 et à l'Ouest par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46348 déposée le 10/10/2016, Mlle KONDO Mablévi Dzidzomé, profession : comptable - gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 18 ca, situé à Djagblé Lébé Abolavé Klinvé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 20 m et 14 m, au Sud et à l'Ouest par de la propriété de ADELAN-GNASSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46349 déposée le 10/10/2016, M. N'KADJAOU Akiou Emmanuel, profession : tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 90 ca, situé à Lomé Klémé Agokpanou Dzignbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AWAYIWOU Kokoussé et à l'Est par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46350 déposée le 10/10/2016, Mme FOLY Anani Kayi Amah, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 79 ca, situé à Lomé Nyékonakpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord à l'Est par la propriété de ZANKOU Eklou Assouvi, au Sud par la rue Sodo de 12 m et à l'Ouest par le TF N° 4920 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46351 déposée le 10/10/2016, M. DENYO Kokuvi Dziewonu, profession : revendeur, demeurant en Suède et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux parcelles de terrain ayant la forme de polygone et quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 73 a 61 ca, situé à Togoville Devi, préfecture de Vo et borné : Partie A : au Nord et à l'Est par les propriétés de SOSSA et de DOGBASSE, au Sud par une rue non dénommée de 10 m et à l'Ouest par la route du pompage IFG Togo de 20 m. Partie B : au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud et à l'Est par les propriétés de AGBOWONU et de DOGBASSE et à l'Ouest par la voie ferrée de Kpémé-Hahotoé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46352 déposée le 10/10/2016, M. AHOTON Kokou, profession : sociologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SOKLITOR Fada et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46353 déposée le 11/10/2016, Mme TETE Afi, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 24 ca, situé à Lomé Légbassito Avinato, préfecture d'Agoènyivé et borné au Nord, Sud et à l'Est par la collectivité KPOTSIMA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46354 déposée le 11/10/2016, M. AHOOMEY-ZUNU Alexandre Auguste, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 82 a 19 ca, situé à Aképé Akpato, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété de GALLEY Dogbeto, au Sud par la collectivité KOHO, à l'Est par les collectivités KOUHADE et KOUMAGLO et les propriétés de AKPAGLO Yao, BLAME Komla Kassa, AKPAGLO Yao Suito et AKPAGLO Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46355 déposée le 11/10/2016, Mme TETE Afi, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca, situé à Légbassito Gatiglokopé Avinato, préfecture d'Agoènyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m et de 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KPORTSIMA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46356 déposée le 11/10/2016, Mlle EKUE-HETTAH Ayélé Kitina, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 07 ca, situé à Tsévié Lébé Abolave, préfecture de Zio et borné au Nord au Sud et à l'Ouest par la propriété d'ALAGOU Komlan et Novégan et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46357 déposée le 11/10/2016, M. REDA Mohamad, profession : directeur commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 44 ca, situé à Lomé Nyékonakpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de AHO Kaké, au Sud et à l'Est par les lots N° 2, 5 et 6 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société civil Immobilière les cocotiers (SCI les cocotiers) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46358 déposée le 12/10/2016, M. DJONDO Messanvi Anani, profession : huissier de justice, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 32 ca, situé à Aného Gbodjomé Agovoudou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dévikinmé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOKODOKO Kovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46359 déposée le 12/10/2016, M. MEBA Essohouna, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 21 a 17 ca, situé à Tsévié Dédéké Kpotavékoè, préfecture de Zio, connu sous le nom de Logokopé et borné au Nord par la propriété de KOULEHO Andriaire, au Sud par la propriété de ALAHA, à l'Est par la voie ferrée Lomé-Bitta et à l'Ouest par la propriété de AVOGAN Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46360 déposée le 12-10-2016, M. CADASSOU Kokou Novignon, profession : inspecteur d'Etat à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 12 ca, situé à Adétikopé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de Adja TAHOULAN, au Sud par la collectivité AFAMBOUNOUKPO, à l'Est par la collectivité EHA et à l'Ouest par la collectivité ASRAVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46361 déposée le 12-10-2016, Mme AHARH Alémata, épouse TCHALA, profession : employée de banque, demeurant à Kara Tomdè et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 61 ca, situé à Lomé Sanguéra Assiko, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AKOE Komlan Germain et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels,

actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46362 déposée le 12- 10 - 2016, M. YENDAME Adamou, profession : commerçant, demeurant à Lomé Akodesséwa et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 97 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsanvé Zogbé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DOLA et ADJALEVON, à l'Est par la route nationale Lomé Atakpamé de 74 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46363 déposée le 12- 10 - 2016, M. YENDAME Adamou, profession : commerçant, demeurant à Lomé Akodesséwa et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 34 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agnogbatème et borné au Nord par une rue non dénommée de 9 m, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par la propriété de ADJROVI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46364 déposée le 12- 10 - 2016, M. POTCHO Komlavi, profession : ancien combattant, demeurant à Lomé Agoè Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 03 a 25 ca, situé à Tsévié Bolcu, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpéta et borné au Nord par la propriété de AZIAGNO, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBEDANOU et à l'Est par la propriété de M'BALLOULA Nawoum.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46365 déposée le 12- 10 - 2016, M. TCHAMDJA Akéyi, profession : administrateur civil, demeurant à Lomé Cacavéli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 76 ca, situé à Lomé Klobatème, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la collectivité POULAN Dogli

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46366 déposée le 12- 10 - 2016, M. OURO-TAGBA Ahmed Muhamynu, profession : formateur, demeurant à Lomé et domicilié à Zossimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 24 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zossimé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de LIASSIDJI ZEGBLA Kodjovi et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46367 déposée le 12- 10 - 2016, M. BATABA Ekin Katanga, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98 ca, situé à Tsévié Dalavé Kpomemodzi, préfecture de Zio et borné au Nord par la route Tsévié-Dalavé-Kpomé de 38 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité TOMION et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46368 déposée le 13- 10 - 2016, Mme MUZU Tchézoudéma Blandine, profession : employée de bureau, demeurant à Lomé et domiciliée à Djidjolé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 76ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot N° 1030, à l'Ouest par le lot 1032 et à l'Est par le lot 1031.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46369 déposée le 13- 10 - 2016, M. MESSAN N'dannou Goto, profession : psychologue, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 93 ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ETOU et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46370 déposée le 13- 10 - 2016, M. AGBADAN Koffi Agbéko, profession : ménagère, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00 ca, situé à Tsévié Davié Kpogandzi, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Ouest et à l'Est par la propriété de la collectivité DJOKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46371 déposée le 13- 10 - 2016, M. EDOH Séméko Komlan, profession : biologiste, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66a 53 ca, situé à Tsévié Abobo, connu sous le nom de Logoè et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 14 m chacune, à l'Ouest par un passage de 6 m et à l'Est par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46372 déposée le 13- 10 - 2016, M. ESSIOMLE Kossivi Uwolowudu, profession : géographe, demeurant à Lomé Agoè Télessou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de SIABI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46373 déposée le 17- 10 - 2016, M. MOUZOU Magnangou, profession : technicien, demeurant à Adécopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 26 a 69ca, situé à Dalavé Adové, préfecture de Zio et borné au Nord par les propriétés de VIZA Séméha, YINDO et AGBA, au Sud par les propriétés de LOJMON et TCHA Kossi, à l'Ouest par la propriété de la collectivité TSOMANA et à l'Est par la propriété de TSOMANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46374 déposée le 17- 10 - 2016, M. MOUZOU Magnangou, profession : technicien, demeurant à Adéticopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 76 a 09 ca, situé à Dalavé Dévimé et borné au Nord par les propriétés de TOGHO, ADOGNO et ADOHO, au Sud par les propriétés de VITOR, à l'Est par les propriétés de ADOHO et SAMA et à l'Ouest par la route Dalavé-Adéticopé de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46375 déposée le 17- 10 - 2016, M. HUISSO Ayivi Gnawovo Komlan, profession : professeur, demeurant à Adéticopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 72ca, situé à Aného Dagué, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de PLACCA Boèvi Kpévi Joseph et à l'Est par un passage de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46376 déposée le 14- 10 - 2016, M. ADJITOWOU Komlan, profession : officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 30ca, situé à Tsévié-Assiama Kpota, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété de KOUDJODJI Kodjovi, à l'Est par la propriété de AZIABA et à l'Ouest par la propriété de TOKO Dossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46377 déposée le 14- 10 - 2016, Mme FIADJIGBE Délali Afi Noëllie, profession : assistante de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 06 ca, situé à Aného Afidenyigba, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété de AKAKPO Kokou, au Sud par la propriété de AKAKPO Kokou, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de AKAKPO Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46378 déposée le 14- 10 - 2016, M. PLACCA Laté Fiovi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 ha 39 a 84ca, situé à Kévé Dzogbépémé Kpossé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par le ruisseau Kpossé, au Sud par la collectivité Tsokli, à l'Est par la collectivité PASSAH Douho et à l'Ouest par la collectivité DEGLO Aziator et PASSAH Dokho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46379 déposée le 14- 10 - 2016, M. YABOUE Djangbédja Koffe, profession : juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 99ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Wonyomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 477, au Sud par le lot N° 500, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46380 déposée le 14- 10 - 2016, M. TETERA Kodjo Kimta, profession : métrologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 01ca, situé à Lomé Aflao Gakli, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 418, au Sud par une route de 30 m Lomé-Kpalimé, à l'Est par le lot N° 421 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46381 déposée le 14 - 10 - 2016, Mme YAKANOU Adjo Aurore, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 05 a 30 ca, situé à Tsévié Lilikopé Begbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par Bè-Kondji, au Sud par la collectivité WOTSU AMEDENOU, à l'Est par la propriété de KANGNI M. M. Alléluia et à l'Ouest par la propriété de KADJAKA Abougnime Molgah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46382 déposée le 13- 10 - 2016, M. BATEMA Komlan, profession : commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 37 a 80ca, situé à Lomé Agoènyvié Sogbossito, connu sous le nom de Zogbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la propriété de ANOUMOU Yaovi Antoine et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46383 déposée le 13- 10 - 2016, M. AMEGANSEH Viho, profession : gérant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 60 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Avoudjigbé Kondji et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AVOUDJIGBE Kpotovi Ablam, au Sud par l'emprise de la Nationale N° 2 Lomé-Aného de 16,20 m et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46384 déposée le 13- 10 - 2016, M. AMEGANSEH Viho, profession : gérant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 10 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpo et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GBONGLAN Dovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46385 déposée le 17- 10 - 2016, M. GODEME Yao Bathélémy, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Bè Hédzranawoé Rives du Zio, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par une rue non dénommée de 21 m, à l'Est par le lot N° 104 et à l'Ouest par la ruelle de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46386 déposée le 17- 10 - 2016, M. DEGUENON Kokou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 00 a 08ca, situé à ABOBO Kpoguédé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Chive et borné au Nord par la propriété de Kodjovi et Htrs. KPONMASSI Djamatou, au Sud par Htrs. KPONMASSI Djamatou, à l'Est et à l'Ouest par Htrs. KPONMASSI Djamatou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46387 déposée le 17- 10 - 2016, M. KESSIE Komi, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié-Atsanvé, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de PRINCE AGBODJAN et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46388 déposée le 17- 10 - 2016, M. KESSIE Méhèza Hodabalo, profession : géographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98ca, situé à Tsévié-Village-Atsanvé, préfecture du Zio connu sous le nom de Atsanvé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de PRINCE AGBODJAN, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46389 déposée le 17- 10 - 2016, M. KESSIE Komi Dadjia, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00ca, situé à Tsévié-Village-Atsanvé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Atsanvé et borné au Nord et au Sud par la propriété de PRINCE AGBODJAN, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46390 déposée le 17- 10 - 2016, M. KONDELLO P. Agouto, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 00 a 13ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adidovi et borné au Nord par la propriété de DAHOUN Kodjo et la collectivité Von KLUTSE, au Sud par la collectivité ALAGBO, à l'Est par la propriété de AKAKPO Abra B. et à l'Ouest par la propriété de MASSABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46391 déposée le 17- 10 - 2016, M. NOULENGBE Yawo, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 44ca, situé à Abobo, préfecture du Zio, connu sous le nom de Ziogba et borné au Nord par la rue non dénommée de 14 m, au Sud par la rue non dénommée de 14 m, à l'Est par l'emprise du Lac TOGO et à l'Ouest par la propriété de KOUDIABOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46392 déposée le 18- 10 - 2016, M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 ha 19 a 60ca, situé à Kévé Tsiviépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpoviadi et borné au Nord par la collectivité EKPO, au Sud par la collectivité DODOUNOU, à l'Est par la collectivité AWUDI et à l'Ouest par les collectivités ATTO et LADE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46393 déposée le 18- 10 - 2016, M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 13 ca, situé à Adétikopé Nologoé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Nologoé et borné au Nord par la propriété de TOGLO, au Sud par la route DJAGBLE-ADETIKOPE de 20 m, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par la propriété de AMAH Kpatcha Bawubadi T.F N° 41901.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46394 déposée le 17- 10 - 2016, Mme BANA-EWAÏ N'maa, profession : infirmière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord par la propriété de TESSOU Awoudja, au Sud par la rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par la propriété de TESSOU Awoudja.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 46395 déposée le 17- 10 - 2016, Mme BANA-EWAÏ Bédouwè, profession : secrétaire d'administration, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 66ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TESSOU AWOUJJA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00594-RP déposée le 31- 08 - 2016, M. OURO AGOUDA Zakari, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé mandataire de l'ONG Association des Amis Togolais de la Fondation Follereau Luxembourg, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 18ca, situé à Agou Adjakpa, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Doglobo et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par la route AWLIME-KOPE-AMOUSSOU-KOPE de 30 m, à l'Est par la collectivité ALATO et à l'Ouest par une passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'ONG Association des Amis Togolais de la Fondation Follereau Luxembourg et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00595-RP déposée le 05- 09 - 2016, Mme WOEDE Tanma, épouse AGASSIME, profession : infirmière d'Etat, demeurant et domiciliée à Notsè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Talo et borné au Nord par une route non dénommée de 28 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité NOFODJI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00596-RP déposée le 05-09-2016, M. NAYO Karenkou Awoulmère, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom d'Agbonou et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la route de BOCCO de 30 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de OUNTCHOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00597-RP déposée le 05-09-2016, La Société Civile Immobilière HIMAC, sise à Lomé représentée par son directeur M. CHARAF-EDDINE Rabie, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité libanaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 25 ca, situé à Kpalimé Hanyigba, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Adedjenou et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par une rue, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AWASIA DANYI et une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00598-RP déposée le 26-09-2016, M. BARQUE Barry Moussa, profession : conseiller spécial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 30 a 12 ca, situé à Danyi-Mempeassem, préfecture de Danyi, connu sous le nom de Akpaligo et borné au Nord par la route Dzogbégan-Mempeassem, au Sud par la rivière Akpaligo, à l'Est par la propriété de LOCOH-DONOU et à l'Ouest par le collectivité AMEDOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00599-RP déposée le 27-09-2016, M. MEDJAKE Kodjo Guillaume, profession : industriel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 77 ca, situé à Kpalimé Zomayi-Kpoia, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Agodomé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DZOLEVO Husunu et à l'Ouest par la route Kpalimé-Kpadapé de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00600-RP déposée le 28-09-2016, MeADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de M. ALFARI Ali demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 23 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Numétukodzi et borné au Nord par le lot n° 15, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par le lot n°23 et à l'Ouest par le lot 21.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ALFARI Ali et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00601-RP déposée le 28-09-2016, MeADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de M. OBINAYEDE Kodjo Mawuli demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 94 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Agomé Yoh et borné au Nord et à l'Est par la propriété de Apétcho et une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. OBINAYEDE Kodjo Mawuli et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00602-RP déposée le 28-09-2016, Me ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de M. ETOU Yawo Blewuko demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 69 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wumé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de DEKU, au Sud par la propriété de ZOZO Samani Amawoé et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ETO Yawo Blewuko et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00603-RP déposée le 26-09-2016, M. NYUIADZI Komi Aféléte, profession : agriculteur, demeurant et domicilié à Lomé-Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 ha 85 a 05 ca, situé à Glekove, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Tripe Mondji et borné au Nord par la propriété de Namélé GBEBENI, au Sud par la collectivité ADABRA et la propriété du colonel CHANGO, à l'Est par la propriété du colonel NYOFAM et la collectivité ADABRA et à l'Ouest par le domaine de teceraies des eaux et forêts.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00604-RP déposée le 03-10-2016, M. ATOKO Agossou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 02 a 84 ca, situé à Amoussou-Kopé, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Woukpo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les propriétés BADA et à l'Est par la propriété de AGBEKPONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00605-RP déposée le 03-10-2016, M. AGBEKPONOU Komlan Edem, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 02 a 83 ca, situé à Amoussou-Kopé, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Woukpo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les propriétés de BADA et à l'Ouest par la propriété de ATOKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00606-RP déposée le 05-10-2016, M. HOUNDEDJIHOU Bernard, profession : chauffeur transporteur, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 81 ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agbonou-Kpotamé et borné au Nord, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot 233 et à l'Ouest par les lots n° 230 et 231.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00607-RP déposée le 12-10-2016, M. MEBA Essohouna, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 24 ca, situé à Gléi, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Akpaka et borné au Nord et au Sud par les propriétés de HOUNGLONOU, à l'Est par la route nationale n° 1 et à l'Ouest par la collectivité SAMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00608-RP déposée le 12 -10 -2016, M. GUERARD Modoukpè Doris, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 56 a 35 ca, situé à Kuma Konda, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Campement et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADIKA Mensah et à l'Est par une piste desservant le service Météo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 402-RC déposée le 18 -09 -2016, M^e ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 6 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Kwaou-Woro et borné au Nord par la propriété de AMADOU, au Sud par la propriété de DJERI et une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la propriété de AROUNA et à l'Ouest par la propriété de KPEKPASSI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ISSA Haminou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00403-RC déposée le 18 -09 -2016, M^e ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 ha 30 a 40 ca, situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua connu sous le nom de Tcharè Kopé et borné au Nord par la propriété de ABIYOU N'BE et le ruisseau Banguedaboua, au Sud par la propriété de ANAGOTI Bayagèlè, à l'Est par le ruisseau Limbowa et à l'Ouest par les propriétés de TCHALIM et ABIYOU Pnaewazou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00404-RC déposée le 19 -09 -2016, M. HAINGA Pitakany Bhrom, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 98 ca, situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua connu sous le nom de Watchalo et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de BIDEAMA Toyi, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées chacune de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00405-RC déposée le 21 -09 -2016, M. ASSIH Agoussayé, profession : officier supérieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 169 ha 84 a 18 ca, situé à Blitta, préfecture de Blitta, connu sous le nom de Okrampa et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de BORONKOM Dadjia, au Sud par le domaine de l'OPAT et la propriété de DJINSA Kossi et à l'Est par la propriété KONTO D. Yawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 00503-RS déposée le 19 -08 -2016, M. YARK Damehame, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 31 ca, situé à Boumonga, préfecture de Tône, connu sous le nom de Boumonga et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par la propriété de DOUM, à l'Est par la propriété de BARNABO Lali, à l'Ouest par la propriété de AYA O Edouard.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00504-RS déposée le 19 - 08 - 2016, M. BANGUE Lamboni, profession : vétérinaire, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 59 ca, situé à Nassablé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par la propriété de OMOROU Yandja, au Sud par la propriété de IDRIS-SOU Bouli, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par la propriété de IDRIS-SOU Bouli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00505-RS déposée le 30 - 08 - 2016, M. DOH Kodjovi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tchangué, préfecture de Tône, connu sous le nom de Tchangué et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par la propriété de LAMANGUIBE, à l'Est par une rue en projet de 14 m, à l'Ouest par la propriété de LAMANGUIBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00506-RS déposée le 06 - 09 - 2016, M. KAMASSE Sidibe Newendé, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Kombonloaga, préfecture de Tône, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 344, à l'Est une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 341.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00507-RS déposée le 06 - 09 - 2016, M. et Mme KAMASSE Sidibe Newendé, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 43 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété de YAMBA, au Sud toujours par la propriété de YAMBA, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00508-RS déposée le 06 - 09 - 2016, M. KAMASSE Sidibe Newendé, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 02 ca, situé à Nassablé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par la propriété de Yengnagueba Maridja, au Sud par la propriété de Yengnagueba Maridja, à l'Est par la propriété de Yengnagueba Maridja par et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00509-RS déposée le 09 - 09 - 2016, M. YOBARE Mamoudou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 20 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété de NAGNANGO Abdoulaye, au Sud par la propriété de NAGNANGO Abdoulaye, à l'Est par une rue dénommée de 16 m et à l'Ouest par la propriété de NAGNANGO Abdoulaye.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00510-RS déposée le 09 - 09 - 2016, M. YOBARE Mamoudou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 17 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété de ISSIFOU Aboudou, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété de ABOUDOU Souley et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00511-RS déposée le 09 - 09 - 2016, M. YOBARE Mamoudou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 57 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété de BOBISSI, au Sud par un passage de 6 m, à l'Est par la propriété de BOBISSI et à l'Ouest par toujours la propriété de BOBISSI

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00512-RS déposée le 09 - 09 - 2016, M. YOBARE Mamoudou S/C YAMBA Malic, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 02 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la réquisition n° 00221-RS, au Sud par la propriété de WAGUEBA, à l'Est la propriété de WAGUEBA et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00513-RS déposée le 09 - 09 - 2016, M. YOBARE Mamoudou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 54 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud par la propriété de WAGUEBA, à l'Est la propriété de WAGUEBA et à l'Ouest par la réquisition n° 00221-RS.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00514-RS déposée le 10 - 10 - 2016, M. BAYETIN Yobé S/C DOUTI Kambilso, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Nassablé-Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par une rue en projet et au Sud par le lot 672, à l'Est par une rue projet et à l'Ouest par le lot n° 669.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00515-RS déposée le 10 - 10 - 2016, M. BAYETIN Yobé, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Nassablé / Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par la propriété de DOUTI Lébéyame, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par une rue projet de 12 m et à l'Ouest par la propriété de DOUTI Lébéyame.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00516-RS déposée le 10 - 10 - 2016, M. BAYETIN Yobé, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Magoudjoale, préfecture de Tône, connu sous le nom de Magoudjoale et borné au Nord par la propriété de LAMBONI Tchimbiana, au Sud par la propriété de MONDO, à l'Est par une rue en projet de 12 m et à l'Ouest par la propriété de GONANIN Djouandja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Imp. Editogo
Dépôt légal N°31^{ter}